

Évaluation régionale dans la région du Cercle de feu
Fiche d'information des autorités fédérales : Agriculture et Agroalimentaire Canada
Présentation : 9 septembre 2025

Réponse à regionalrof-cdfregionale@iaac-aeic.gc.ca d'ici le 12 septembre 2025

1. MANDAT ET DOMAINE(S) D'EXPERTISE

Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) appuie le secteur au moyen d'initiatives qui favorisent l'innovation, la compétitivité et la gestion proactive des risques. Son but est de positionner les industries de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels de façon à ce qu'elles puissent réaliser tout leur potentiel en tirant parti des nouveaux débouchés sur les marchés nationaux et internationaux en croissance. Le Ministère soutient le secteur de l'agriculteur au consommateur, de la ferme aux marchés mondiaux, en passant par toutes les étapes de la production, de la transformation et de la mise en marché des produits agricoles, des aliments et des produits agro-industriels. L'agriculture relève d'une compétence partagée au Canada, et le Ministère collabore étroitement avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans le cadre de l'élaboration et de l'exécution de politiques, de programmes et de services.

2. POUVOIRS DE RÉGLEMENTATION

S.O.

3. RENSEIGNEMENTS OU CONNAISSANCES DES EXPERTS

La Direction générale des sciences et de la technologie (DGST) d'AAC a pour mandat de soutenir la science et l'innovation à l'appui du secteur canadien de l'agriculture. Les activités de recherche et de développement sont réalisées par des scientifiques du réseau national d'AAC. Les résultats de ces activités entraînent la création de services et de renseignements destinés au secteur afin de renforcer le rendement environnemental, social et économique.

La Direction générale des services à l'industrie et aux marchés (DGSIM) d'AAC appuie la croissance économique et la prospérité à long terme du secteur agricole et agroalimentaire à l'échelle nationale et internationale. Elle soutient le développement du secteur, fait avancer les intérêts agricoles dans les négociations commerciales bilatérales et multilatérales, et travaille en étroite collaboration avec l'industrie afin de favoriser un secteur agricole concurrentiel.

AAC pourrait également contribuer au projet en apportant des connaissances et des renseignements généraux sur l'agriculture, notamment en ce qui concerne l'agriculture dans les régions nordiques du Canada (p. ex. serres) et la sécurité alimentaire (p. ex. entreposage des aliments à long terme), ainsi qu'en offrant une perspective régionale.

4. POLITIQUES, PROGRAMMES OU INITIATIVES

AAC offre une variété de programmes et de services à l'appui de l'innovation, de l'agriculture durable, du développement des entreprises, de la gestion des risques, et du développement du commerce et des marchés ([Programmes et services agricoles - agriculture.canada.ca](#)). Le Fonds des infrastructures alimentaires locales est un exemple de programme lié à la sécurité alimentaire des communautés et aux communautés nordiques ([Fonds des infrastructures alimentaires locales – projets à petite échelle : 1. Ce qu'offre ce programme](#)). Le programme en est à sa dernière période d'admission des demandes et devrait prendre fin le 31 mars 2027.

La Politique alimentaire pour le Canada ([Politique alimentaire pour le Canada - agriculture.canada.ca](#)) a été lancée comme cadre pour harmoniser et coordonner les initiatives fédérales liées aux aliments et relever les défis critiques auxquels font face les systèmes alimentaires du Canada afin d'améliorer les résultats sociaux, sanitaires, environnementaux et économiques. La Politique reconnaît que les systèmes alimentaires sont interdépendants et font partie intégrante du bien-être des collectivités, notamment des communautés nordiques et autochtones, de la santé publique, de la durabilité de l'environnement et de la vigueur de l'économie.

5. Décrivez les responsabilités, les renseignements ou les connaissances supplémentaires ainsi que les partenaires ou collaborations qui n'ont pas été mentionnés ci-haut.

Le Partenariat canadien pour une agriculture durable (PCA durable) est un accord quinquennal (du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2028) de 3,5 milliards de dollars entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux qui vise à accroître la compétitivité, l'innovation et la résilience du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels. L'accord prévoit 1 milliard de dollars en activités et en programmes fédéraux et 2,5 milliards de dollars en activités et en programmes à coûts partagés par les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ([Partenariat canadien pour une agriculture durable - agriculture.canada.ca](#)). Le financement à coûts partagés signifie que les gouvernements de l'Ontario et du Canada assument une partie du coût total du projet, tandis que le demandeur assume le montant restant ([Partenariat canadien agriculture durable | ontario.ca](#)).